

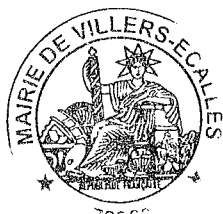
Mairie de Villers-Ecalles

RESTAURATION ET GARDERIE PÉRISCOLAIRES

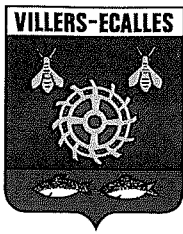
NOUVELLE TARIFICATION RENTRÉE 2019/2020

TARIFICATION DE RESTAURATION SCOLAIRE				
ENFANTS DOMICILIÉS A VILLERS-ECALLES			AUTRES CONSOMMATEURS	
QUOTIENT FAMILIAL (Q.F)	AIDE CCAS	TARIF	TARIF EXTÉRIEUR	TARIF ADULTE
Inférieur à 351	1,76 €	1,76 €	5,03 €	6,00 €
351.01 à 457	1,41 €	2,11 €	Pas de Q.F pris en considération	
457.01 à 603	1,06 €	2,46 €		
603.01 à 703	0,70 €	2,82 €		
Supérieur à 703	0 €	3,52 €		
Calcul du Q.F = (revenu brut annuel avant abattements fiscaux /12 + prestations familiales mensuelles) / nombre de parts				
Obtention d'un tarif dégressif selon l'avis d'imposition 2019 (sur revenus 2018) et le relevé des prestations familiales C.A.F perçues en 2018, à présenter au service d'accueil municipal.				

TARIFICATION DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE	
TARIF UNIQUE	0,80 € la 1/2 h (goûter du soir inclus)
FRAIS D'INSCRIPTIONS	1er enfant : 10 € - enfants suivants : 5 € par enfant (inclus dans la facture du premier mois de consommation)
INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE au service d'accueil municipal, contre récépissé. Formulaires à compléter sur place (téléchargeables en ligne sur notre site internet fin août) Attestation d'assurance de responsabilité civile et de garantie individuelle de l'enfant à fournir	



Le Maire,
Jean-Christophe EMO



Mairie de Villers-Ecalles

FONCTIONNEMENT 2019/2020

L'ensemble des modalités de fonctionnement des services font l'objet de règlements intérieurs spécifiques dont nous vous invitons à prendre connaissance. Toutefois, nous vous rappelons les éléments suivants :

HORAIRES	
RESTAURATION SCOLAIRE	Les journées scolaires, de 11h45 à 13h20, du lundi au vendredi, excepté le mercredi, où le service n'est pas assuré
GARDERIE SCOLAIRE	Les journées scolaires, de 7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h 30 à 18 h 30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi (traversée piétonne école incluse)

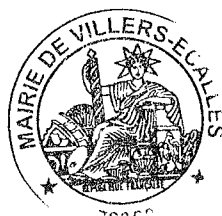
PAIEMENT :

Règlement de la facture globale mensuelle à adresser en mairie, avant la date limite, par chèque bancaire, postal, établi à l'ordre du Trésor public, ou par carte bleue, en ligne sur le site www.villers-ecalles.fr (référence client à indiquer = n° facture), ou encore en espèces directement auprès du régisseur.

Il est impératif de procéder à un paiement par facture pour la comptabilité.
Le traitement des impayés est assuré par les services de la Trésorerie générale et peut provoquer des frais supplémentaires.

CONTACT :

Correspondance et demandes à adresser à **Sandrine AVISSE**.
Tel : 02-35-91-20-88 et courriel : s.avisse@villers-ecalles.fr



Le Maire,
Jean-Christophe EMO